

RENTRÉE SCOLAIRE

Quelles adaptations pour accompagner chaque enfant ?

Avec ou sans demande auprès de la MDPH, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place pour répondre aux besoins de l'enfant.



MDPH



CONSEILS



Adaptations mises en place par l'école

(Sans dossier MDPH)

PPRE

Programme
Personnalisé de
Réussite Éducative



est un plan d'actions
pédagogiques
individualisé et de courte
durée. Il s'adresse aux
élèves de l'école primaire
ou du collège qui risquent
de ne pas maîtriser les
compétences
indispensables du socle
commun, principalement
en français et en
mathématiques.

Exemples :

Aide renforcée en lecture
Soutien en mathématiques
Objectifs pédagogiques ciblés
Soutien temporaire

PAP

Plan
d'Accompagnement
Personnalisé



est un dispositif
administratif et
pédagogique français. Il
aide les élèves de la
maternelle au lycée qui
ont des troubles durables
des apprentissages
(comme la dyslexie ou le
TDAH) sans
reconnaissance de
handicap par la MDPH

Aménagements possibles :

Temps supplémentaire
Moins d'écriture
Photocopies des cours
Ordinateur
Police adaptée
Consignes simplifiées
Évaluations aménagées

PAI

Projet d'Accueil
Individualisé



est document écrit qui
permet d'accueillir en
sécurité à l'école ou en
collectivité un enfant
ayant des troubles de
santé de longue durée, des
allergies ou un régime
spécifique. Il est demandé
par la famille et rédigé
avec l'établissement et le
médecin scolaire.

Peut prévoir :

Prise de médicaments
Protocole d'urgence
Aménagement des horaires
Régime alimentaire
Dispenses de certaines
activités

Adaptations mises en place par l'école

(nécessitant une décision de la MDPH)

PPS

Projet Personnalisé de Scolarisation

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est un document officiel. Il organise la scolarité des enfants et des jeunes en situation de handicap (de 3 à 20 ans).

Il définit les aides, le matériel et les choix d'orientation nécessaires pour l'élève.



Peut permettre :

Accompagnement humain

- AESH individuelle
- AESH mutualisée

Matériel adapté

- Ordinateur
- Logiciels spécifiques
- Aides techniques

Adaptations pédagogiques

- Emploi du temps aménagé
- Temps de scolarisation adapté
- Supports adaptés
- Dispenses partielles

Orientations possibles

- ULIS
- UEMA
- IME
- Établissements spécialisés
- Services médico-sociaux

Pour favoriser le bien-être et la réussite scolaire de l'enfant, une communication fluide entre la famille, l'école et les thérapeutes est indispensable.

Chacun a un rôle complémentaire, et c'est en travaillant ensemble que l'accompagnement prend tout son sens.

